

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du Mardi 31 Janvier 2023
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002950-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

GF/EB
N° 002950

Le Mardi 31 Janvier 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**Direction générale
des services -
Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat et
Renouvellement
Urbain 2021-2026**

Affiché le :

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°2623 du 8 décembre 2020 la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain avec volet copropriétés pour la période 2021-2026.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°2679 du 23 mars 2021 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA.

Le dossier de financement du dossier 2022-04 dans le cadre de l'OPAH-RU est le suivant :

Nom	Numéro dossier	Adresse	Type de travaux	MONTANT AGREE							
				Montant Total Travaux TTC	%subvention	Total Subvention	ANAH	Région	Département	Commune Apt	Autres
SCI CHANIRO	2022-4	158 rue René Cassin	Rénovation - 4 logements	266 235 €	51,10%	136 053,91 €	84 264,15 €	20 894,88 €	10 894,88 €	20 000,00 €	0 €

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide au propriétaire suivant :

Propriétaire bailleur :

Numéro de dossier	PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
			COMMUNALES	REGIONALES	
2022-04	SCI CHANIRO	158 rue René Cassin	20 000 €	20 894,88 €	40 894,88 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2623 du 8 décembre 2020 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain avec volet copropriétés pour la période 2021-2026.

VU la délibération n°2679 du 23 mars 2021 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'attribution des aides dans le cadre de l'OPAH-RU,

Accusé de réception en préfecture
 Date de télétransmission : 03/02/2023

Date de réception préfecture : 03/02/2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERER**

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs :

Numéro de dossier	PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
			COMMUNALES	REGIONALES	
2022-04	SCI CHANIRO	158 rue René Cassin	20 000 €	20 894,88 €	40 894,88 €

DIT QUE le montant total de ces dépenses de 40 894,88 € est réparti à hauteur de 20 000 € pour la commune d'APT et de 20 894,88 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
 Yannick BONNET**

**LE MAIRE
 Véronique ARNAUD-DELOY**



